

Coupes 2016

LA FORÊT DOMANIALE DE VERSAILLES



Grande de 1037 hectares, la forêt de Versailles est composée d'un ensemble de petits massifs. Elle surplombe l'agglomération de Versailles et son château à la renommée internationale.

Peuplée principalement de chênes et de châtaigniers, elle est traversée par la Bièvre, un affluent de la Seine.

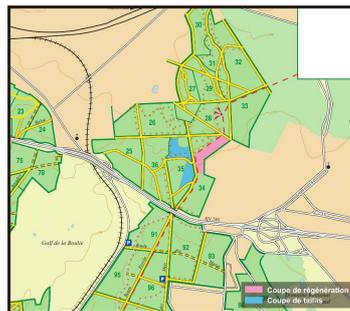
Elle est riche en mares et milieux humides, abritant une grande diversité biologique.

Elle est gérée par l'Office national des forêts avec comme principaux objectifs de conserver l'identité des paysages et d'accueillir le public grâce à un réseau d'allées, en bordure des plans d'eau et des mares. Le rajeunissement des arbres est également un enjeu pris en compte dans la gestion de cette forêt. Des exploitations sont programmées chaque année afin de rajeunir, renouveler et éclaircir les peuplements.

L'ONF favorise les plus beaux arbres et renouvelle le peuplement de la forêt de Versailles

La forêt domaniale de Versailles est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier*, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2009-2028.

Celui-ci prévoit la réalisation de plusieurs coupes dont deux sur les parcelles 34U, 35A et B situées sur le territoire de Vélizy-Villacoublay.



Une coupe de *taillis* (en bleu) sur la parcelle 35 A et B va favoriser les plus beaux arbres

Cette parcelle située sur le secteur de Porchefontaine se compose principalement de châtaigniers.

La coupe de *taillis* programmée sur **12,20 hectares** consiste à conserver et favoriser les châtaigniers les plus vigoureux et à couper les arbres moins bien conformés.

Cette mise en lumière permettra également de rajeunir le peuplement.

Illustration d'une coupe de taillis



Une forêt composée de taillis de châtaigniers

Les plus beaux arbres sont conservés

Le taillis repousse ce qui rajeunit le peuplement

Coupes 2016

* L'aménagement forestier

Il constitue la feuille de route pour le gestionnaire, sur une période généralement de 20 ans, en fixant les objectifs à court et à long terme et en prescrivant les actions à réaliser, après avoir fait l'état des lieux.

Il permet de programmer les coupes et les travaux nécessaires pour :

- éclaircir et renouveler la forêt
- favoriser la biodiversité
- entretenir et améliorer les équipements d'accueil.

Il est approuvé par arrêté ministériel.

Utilisation du bois

Selon la qualité des bois, celui-ci sera utilisé pour de la trituration (fabrication de panneaux de particules), en bois de chauffage, bois d'industrie ou bois d'oeuvre pour les produits de qualité.

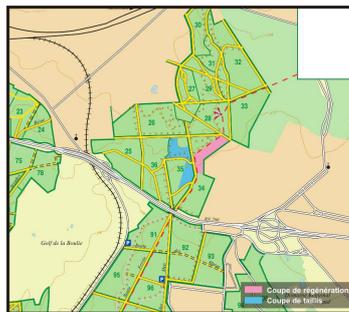
Que se passera t-il après en forêt ?

Les rémanents (branchage laissé sur place) constitueront l'humus qui va enrichir les sols.

Suite à la coupe de taillis, les petits châtaigniers vont repousser rapidement pour former une futaie d'arbres plus vigoureux.

Concernant la coupe de régénération, les chênes vont produire des glands qui se transformeront en semis de chênes.

Puis les semis de chênes, et d'autres feuillus, vont lentement se développer.



La coupe de *régénération* (en rose) sur la parcelle 34U va renouveler les peuplements

Appelée **coupe d'ensemencement**, cette intervention consiste à exploiter les arbres désignés par le forestier afin de provoquer l'ouverture du couvert et l'apparition de semis de chênes par l'apport de lumière.

La coupe concerne une surface de **2.13 hectares**.

La coupe a été vendue : l'exploitation débutera prochainement



L'exploitation sera prise en charge par un **exploitant externe à l'ONF**.

Plusieurs mois seront nécessaires à l'exploitation.

Les bois seront stockés en bord de parcelles.

Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public.

Coupes 2016

Ces travaux vont engendrer temporairement un certain nombre de désagréments pour les usagers

- Le paysage sera modifié puisque des arbres seront coupés.
- Les parcelles en question seront interdites au public du fait de l'exploitation en cours qui est dangereuse.
- Les engins forestiers vont entraîner du bruit et générer des ornières et des chemins moins confortables.
- Le bois restera à terre dans les parcelles puis stocké en bordure de chemin avant d'être transporté.

Plan des coupes – parcelles 34U et 35A et B Forêt domaniale de Versailles

